

Article paru le 15 novembre 2023

AGGLO

## Les produits chimiques et dangereux ne se jettent pas n'importe où !

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être dangereux pour votre environnement et votre santé.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ne les jetez pas dans les poubelles ou dans les canalisations. Ils doivent être apportés en point de collecte et en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine. Si vous ne possédez plus cet emballage, le produit doit pouvoir être identifiable, notamment grâce à son étiquette.

### Risques pour la santé et l'environnement

Les déchets dangereux ou à risque contiennent des éléments toxiques, inflammables et corrosifs et sont soumis à une réglementation bien spécifique pour leur gestion et leur valorisation. L'exposition d'une personne à des produits chimiques dangereux affaiblit sa résistance et

accroît sa vulnérabilité, y compris face aux maladies transmissibles.

### Les reconnaître

La plupart du temps, ce sont des déchets issus de produits de bricolage (peinture, colle, vernis, enduit, etc.), d'entretien de piscine (chlore, régulateur de pH, etc.), de chauffage, cheminée et barbecue (nettoyants, allume-feu), de jardinage (phytosanitaire et bioécide), d'entretien de véhicules (filtre à huile, liquide de refroidissement, dégivrant), d'entretien spécifique de la maison (déboucheurs, décapants four, aérosols, etc.). Ils présentent un des symboles encadrés de rouge (ci-dessous). Jetés comme de simples ordures ménagères, ils risquent de fragiliser les filières de traitement des déchets, sans compter qu'ils peuvent créer des



Les déchets toxiques sont à déposer en déchèterie.



risques pour les personnes en charge de leur manipulation.

### Où les jeter ?

Les déchèteries de Cholet, Saint-Léger-sous-Cholet, La Tessoualle, Vezières, Maulévrier et Villiers acceptent les déchets dangereux ou à risque, mais pas les éco-points. C'est l'éco-organisme ECO DDS, société à but non lucratif, qui assure leur collecte et leur traitement sécurisé, et sensibilise aussi le grand public aux bons gestes. Attention toutefois, car il existe certains déchets à risques qui font

l'objet d'une collecte particulière (huiles de vidange, piles, petites batteries, médicaments, déchets d'activités de soins, lampes, etc.). En cas de doute sur l'endroit où jeter l'un de ces produits, il est conseillé de consulter la plateforme « Que faire de mes déchets ? » proposée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Points de collecte :

[ecodds.com](http://ecodds.com)



Danger, nocif et irritant



Inflammable



Gaz sous pression



Polluant pour l'environnement



Produit dangereux pour la santé



Explosif



Comburant



Corrosif



Toxique